



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU PAYS DE MONTBELIARD

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PAYS DE MONTBELIARD

3^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS DE MONTBELIARD 13 et 14 octobre 2007

PROGRAMME DU RALLYE

- Parution du règlement mardi 21 août 2007
- Ouverture des inscriptions mardi 21 août 2007
- Clôture des inscriptions lundi 1 octobre 2007
- Parution du carnet d'itinéraire (road book) jeudi 4 octobre 2007
- P.C. du Rallye : Mairie de Clerval

- Vérifications administratives samedi 13 octobre 2007 de 7h00 à 11h00
- Vérifications techniques samedi 13 octobre 2007 de 7h15 à 11h15
- 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs samedi 13 octobre 2007 à 11h30
- Publication des équipages admis au départ sortie parc fermé
- Briefing des pilotes samedi 13 octobre 2007 à 12h00 (sortie parc fermé)
- Départ du Rallye Régional du Pays de Montbéliard samedi 13 octobre 2007 à 13h00
- Publication des résultats partiels ½ h après l'arrivée du dernier concurrent
- Arrivée du Rallye Régional du Pays de Montbéliard et vérifications finales dimanche 14 octobre 2007 à 2h00
- Publications des résultats officiels provisoires ½ h après l'arrivée du dernier concurrent
- Remise des prix : Salle des Fêtes de Clerval dimanche 14 octobre 2007 à 10h00

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1- ORGANISATION

1.1 Définition

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU PAYS DE MONTBELIARD organise le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2007 avec le concours de la municipalité de Clerval, une épreuve automobile de Rallye Régional dénommée **3^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS DE MONTBELIARD**. Elle compte pour la coupe de France de Rallye 2008 et le challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 2008.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sport automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa n°59 en date du 20/08/07 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organiser n°R387 en date du 31/08/07

Comité d'organisation

Président : Hubert BENOIT

Membres de l'ASA Pays de Montbéliard

Le secrétariat permanent du rallye se trouve : Salle de la Mairie 25340 Clerval

Permanence du rallye

Lieu : Mairie 25340 Clerval – Tél. Port : 06/80/22/32/39

Date : le samedi 13 octobre 2007 de 6h00 au dimanche 14 octobre 2007 fin de la manifestation

1.1 Officiels

. Collège des Commissaires Sportifs

Président :	SIMON Gérard	licence n° 12017	04/19
Membres :	PETOT Claude	licence n° 3614	04/09
Membres :	MATHIEU Francis	licence n° 1909	04/05
Membres stagiaire:	GUICHARD Jacques	licence n° 124837	04/09

. Direction de Course

Directeur de course :	COURANT Thierry	licence n° 16140	04/09
Directeur de course adjoint :	VOILLAT Alain	licence n° 1912	04/05
Directeur de course adjoint :	LEGIOT Gérard	licence n° 3293	04/12

Voiture tricolore : HUSTACHE Denis licence n° 3092 02/04

Directeurs ES 1.3.5.7 OLIVAIN Jacky licence n° 3272 02/04
Directeur adjoint ES HAMON Christian licence n° 29685 04/19

Directeurs ES 2.4.6 FINQUEL Gérard licence n° 1913 04/05
Directeur adjoint ES DELOY Jean-Marc licence n° 6830 04/09

Responsable du parc : BOURGON Nicolas licence n° 167168 02/04

. Médecin Chef : Docteur MONTES Thierry SAMU : 15

. Commissaires techniques

Responsable :	CUENOT Claude	licence n° 4454	04/05
Membres :	REVERCHON Jean-Louis	licence n° 6835	04/09
Membres stagiaire:	LALLEMAND André	licence n° 55989	04/11
Membres stagiaire:	WIDMER Alain	licence n° 173668	04/11

. Chargé des Relations Concurrents : LOMBARDO Laurence licence n° 135247 03/18
POIVEY Michel licence n° 12507 02/07

1.2 Eligibilité

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard des 13 et 14 octobre 2007 compte pour :

- . La Coupe de France des Rallyes 2008
- . Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2008

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

. Les 2 sous articles suivants 1.3.2 & 1.3.3 tiennent lieu de convocation pour les vérifications.

1.3.2 Vérifications administratives : Salle des Associations

- . Groupe A/FA et GT : le samedi 13 octobre 2007 de 7h00 à 8h00
- . Groupe N/FN : le samedi 13 octobre 2007 de 8h00 à 10h00
- . Groupe F2000: le samedi 13 octobre 2007 de 10h00 à 11h00

1.3.3 Vérifications techniques : Parking Salle des Associations

- . Groupe A/FA et GT : le samedi 13 octobre 2007 de 7h15 à 8h15
- . Groupe N/FN : le samedi 13 octobre 2007 de 8h15 à 10h15
- . Groupe F2000: le samedi 13 octobre 2007 de 10h15 à 11h15

1.3.4 Vérifications finales

Les vérifications éventuelles seront effectuées au Garage Lanchy à L'Isle sur le Doubs.

Le taux horaire est de 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement – Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 3^{ème} Rallye Régional du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 1^{er} octobre 2007 à MINUIT** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ASA Pays de Montbéliard Boîte Postale 65284 25205 MONTBELIARD Cedex

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- . **220 € avec la publicité facultative des organisateurs.**
- . 440 € sans la publicité facultative des organisateurs.
- . 180 € pour l'équipage ASA PM
- . 200 € pour un seul membre de l'équipage ASA PM.
- . Chèque à établir à l'ordre de : ASA Pays de Montbéliard. (*Les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye*).

3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures Autorisées

Règlement Standard des Rallyes 2007 (pages 9 et 10)

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 Assistance

Clerval

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 3ème Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 150 kms et se déroule en 1 étape et 3 sections. Il comporte 2 épreuves spéciales totalisant **39 kms**. Les épreuves spéciales sont :

- **St Georges à parcourir 3 fois (4.4 km)**
- **Fontaine les clerval – Gondenans-Montby à parcourir 3 fois (8.6 km)**

Le parc fermé se situe : Clerval

L'itinéraire horaire sera distribué avec le road book.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Ajouter :

6.2.6 Durée des reconnaissances : Les reconnaissances, **et non des essais**, sont autorisées le vendredi 5/10/07 de 18h00 à 23h00 et le dimanche 7/10/07 de 8h00 à 18h00. Le nombre de passages est limité à **4**. **Des surveillances de gendarmerie seront effectuées.**

ARTICLE 7- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs : Chefs de Poste - Chasuble

Commissaires de route - Chasuble

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

. Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Général	300 €	200 €	150 €
Groupe (1)	100 €	60€ si + de 5 partants	30 € si + de 10 partants
Classe (1)	220 €	110 € si + de 7 partants	80 € si + de 10 partants
Féminin (1)	100 €	-	-

(1) Les prix par Groupe/ Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

- . Les prix sont cumulables.
- . De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.
- . La remise des prix se déroulera le dimanche 14 octobre 2007, Salle des Fêtes à Clerval.
- . Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.